



**Législature 2015-2020  
DELIBERATION N°01-2019  
DU 28 FEVRIER 2019**

**CREDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 60'000.- POUR L'ACHAT DE BIENS MEUBLES POUR L'AMENAGEMENT DE LA  
« MAISON DE LA DOUANE »**

Vu l'achèvement des travaux de restauration de la « Maison de la douane » réalisés simultanément à la construction d'un centre de vie générationnel,

Vu que ce bâtiment inscrit à l'inventaire est affecté à des tâches publiques pouvant accueillir des activités génératrices de rencontres et de vie, et répondre, par là-même, aux besoins de la commune pour des locaux mieux adaptés, notamment pour des cérémonies de mariage et des expositions temporaires,

Vu la nécessité d'aménager les pièces en fonction des activités envisagées pour ce lieu,

Vu l'estimation de ces aménagements estimés à CHF 60'000.-, qui comprend tables, fauteuils, chaises; éléments d'accrochage, mobilier d'exposition, ainsi que diverses fournitures comme du matériel de cuisine,

Vu l'art. 30, al 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**D E C I D E**

**à l'unanimité des membres présents, soit 16 voix « pour »**

1. De procéder à l'acquisition de biens meubles en vue de finaliser l'aménagement de la « Maison de la douane ».
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 60'000.- destiné à ces acquisitions.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de de CHF 60'000.- au moyen de 8 annuités dès la première année d'utilisation des biens estimée à 2019.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 60'000.- afin de permettre l'acquisition de ces biens meubles.

Pour Monsieur Christian Cheyroux,  
Président  
Jacques Nierlé,  
Secrétaire général